

Programme

- 11:00 - 12:00 **Première séance**
L'immigration marocaine état des lieux et perspectives,
Noureddine Harrami, Université Moulay Ismail
- L'immigration maghrébine et la participation politique, une approche
historique et juridique.
Hocine Zghrbib, MCF/HDR université Montpellier 3 Paul Valery
- الوثيقة الدستورية الجديدة: فرص وإمكانيات المشاركة السياسية وممارسة المواطنة
Manar Slimi, Université Mohamed V, Rabat.
- Le CCME et la participation politique,
Driss Ajbali, membre du CCME, Rabat
- La participation politique des MRE entre discours et réalité,
Mustapha Merizak, Université Moulay Ismail Meknès
- 12:00 - 12:30 Débat
- 12:30 - 13:00 **Deuxième séance**
Parole des acteurs institutionnels et associatifs
- 13:30 Clôture du séminaire

Comité d'organisation

- M. Merizak Mustpaha
- M. Harrami Noureddine
- M. Khalid Mouna
- M. Hilali Abdelilah
- M. Ouard Abdelmalek
- M. Jahah Mohamed
- M. Kostani Ben Mohamed

A l'occasion de la journée internationale des migrants

L'Université Moulay Ismail organise

Journée d'Etude

Sous le thème:

Migration marocaine et citoyenneté

État des lieux et perspectives

18 Décembre 2012

FLSH - Meknès

www.umi.ac.ma

Argumentaire

Depuis les années 1960, le Maroc est l'un des principaux émetteurs de l'émigration et les Marocains forment l'une des communautés migratoires les plus importantes et les plus dispersées géographiquement. Avec environ 3,5 millions, les Marocains vivant à l'étranger, représentent 10% de la population globale du pays. Selon les dernières statistiques publiées en février 2012 par l'office des changes du Maroc, les transferts financiers des Marocains résidant à l'étranger ont augmenté de 7,6% en 2011 pour atteindre désormais 58,5 milliards de dirhams, l'équivalent de 5,3 milliards d'euros. Cet apport, représentant 7% du PIB, constitue l'une des principales sources de devises pour le Maroc.

Cependant, il ya lieu de relever une contradiction flagrante entre le rôle économique que jouent les RME et la non reconnaissance de leurs droits politiques en tant que citoyens donnant l'impression d'être considérés de simples sources de devises et créant chez nos concitoyens vivant à l'étranger un sentiment de frustration. En effet, les Marocains de l'étranger, à l'instar des autres communautés, n'ont eu de cesse de revendiquer leur droit à l'exercice de leur citoyenneté qui passe nécessairement par la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité. Ainsi, en 2002, les associations des MRE ont saisi la Cour suprême de Rabat, assignant en justice le Premier Ministre de l'époque, Abderrahmane Youssoufi, contre l'exclusion des Marocains résidant à l'étranger (MRE) des élections, ce qui a ouvert une vaste offensive pour l'obtention du droit de vote. Cependant, ni la décision royale en 2006 accordant le droit de vote aux MRE, ni la création du CCME n'ont permis jusqu'à présent aux MRE de voir leur participation aux élections concrétisée.

Cette mobilisation, renforcée par la dynamique que le Maroc a vécue dans le sillage du « printemps arabe » a été payante. C'est ainsi que la nouvelle constitution adoptée en juillet 2011 stipule dans ses articles 17 et 18 :

« Les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine de même les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence. Les pouvoirs publics Œuvrent à assurer une participation aussi étendue que possible des Marocains résidant à l'étranger, aux institutions consultatives et de bonne gouvernance créées par la Constitution ou par la loi ».

Dans le même ordre d'idées, l'article 163 annonce : « Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger est chargé notamment d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, les mesures ayant pour but de garantir leurs droits et préserver leurs intérêts, ainsi qu'à contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès ».

C'est ainsi qu'un pas important, est franchi. Mais il reste insuffisant pour rendre effectif le droit des RME à exercer leur citoyenneté et sur lequel le texte constitutionnel n'a pas apporté de solution satisfaisante et consensuelle. Nous pensons que le processus historique de transformation et de changement que le Maroc vit aujourd'hui exige que l'ensemble des Marocains, et plus particulièrement des Marocains du monde, soient impliqués dans cette mutation. La participation des Marocains résidant à l'étranger ou des émigrés ne peut être pensée que dans un cadre d'une citoyenneté pleine et entière.

Ainsi cette journée d'étude internationale de concertation et d'échange qui aura lieu le 18 décembre 2012 à l'université se veut une contribution dans ce sens. Elle aura pour but d'ouvrir un dialogue pluridisciplinaire entre universitaires et acteurs institutionnels et associatifs. De même, elle sera l'occasion de confronter la situation qui prévaut au Maroc en matière d'émigration et de citoyenneté à celle qui existe dans d'autres pays voisins, déceler les différences, cerner les points communs et aider à comprendre une éventuelle "spécificité" marocaine.

Les thèmes abordés seront organisés autour des axes suivants :

1. Évaluer objectivement, les missions des organismes en charge de la question des MRE...
2. Le droit à une citoyenneté complète, garantissant la pleine participation, et sans restriction, des MRE dans la vie politique nationale à l'instar de ce qui se passe ailleurs : France, Algérie, Espagne et Tunisie.

Programme

09:00 - 09:30 Accueil des participants

09:30 - 10:00 **Séance Inaugural:**

- Allocution de M. le Président de l'Université Moulay Ismail
- Allocution de Mme la Doyenne de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines.
- Allocution du Ministre de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger
- Allocution du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger
- Allocution de M. le Président de l'OMDH
- Allocution de M. le Secrétaire Général du SNESup
- Allocution du Comité d'Organisation

10:00 - 10:30 Pause Café